

In Extenso

In Extenso Nord Audit
41 Avenue de Flandre
BP 40132
59443 Wasquehal cedex

Tél. : +33 (0)3 20 51 26 09
nordaudit@inextenso.fr
www.inextenso.fr

Association LES VOYAGEURS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

23 Rue Alsace-Lorraine
59350 SAINT ANDRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

In Extenso Nord Audit
41 Avenue de Flandre
BP 40132
59443 Wasquehal cedex

Tél. : +33 (0)3 20 51 26 09
nordaudit@inextenso.fr
www.inextenso.fr

Association LES VOYAGEURS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

23 Rue Alsace-Lorraine
59350 SAINT ANDRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association LES VOYAGEURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES VOYAGEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 3 juin 2024 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Wasquehal, le 4 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso Nord Audit



Patrice DESBONNETS

Etat exprimé en euros

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	31 816	28 583	3 232	3 965
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 015		2 015	15
Total I	33 831	28 583	5 247	3 980
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	711		711	643
Avances et Acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 113		8 113	7 947
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	47 706		47 706	75 714
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	32 518		32 518	49 272
Charges constatées d'avance	6 322		6 322	3 798
Total II	95 370	0	95 370	137 374
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	129 201	28 583	100 618	141 354



Etat exprimé en euros

PASSIF	31/12/2023	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	43 778	51 576
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 861	- 7798
Fonds propres consommables		
Total I	30 917	43 778
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	0	34 609
Total II	0	34 609
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 329	26 930
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	23 009	19 001
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 000	
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	15 362	17 035
Total IV	69 700	62 966
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	100 618	141 354

Résultat de l'exercice exprimé en centimes

-12 860.56

-7 797.85



CIE LES VOYAGEURS

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	10 580	15 705
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	50 900	70 892
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	302 392	347 327
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		14 574
Utilisations des fonds dédiés	34 609	94 957
Autres produits	7 109	
Total I	405 590	543 455
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	7 338	11 245
Variation de stock	- 68	27
Achats de matières et autres approvisionnements	657	1 5 42
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	103 984	139 037
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 627	5 796
Salaires et traitements	211 720	245 638
Charges sociales	77 996	109 921
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 722	2 834
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	0	34 609
Autres charges	7 922	12 229
Total II	416 897	562 878
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-11 307	-19 423
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	331	280
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	331	280
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	331	280
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-10 976	-19 143
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	260	14 656
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	260	14 656
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 144	3 310
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	2 144	3 310
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 884	11 346
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	406 181	558 391
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	419 041	566 189
EXCEDENT OU DEFICIT	-12 861	-7 798
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	49 497	68 845
Bénévolat		
TOTAL	49 497	68 845
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	49 497	68 845
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	49 497	68 845



ANNEXES



Présentation de l'association :

Pierre Foviau fonde la compagnie Les Voyageurs en 2001. Après un parcours d'acteur avec des compagnies aux esthétiques diverses (masque et objet, théâtre de rue, théâtre corporel, texte...), il se consacre à la mise en scène et propose un théâtre de conversation avec le public, un théâtre qui s'adresse à l'autre dans sa capacité à se mettre lui-même en jeu. Il choisit des auteurs et des textes, contemporains ou classiques, qui questionnent le monde et interrogent notre humanité.

Ses créations soutiennent l'existence de dialogues souvent nouveaux avec le public et élargissent les champs de compréhension et de savoir des uns et des autres. Dans une conception citoyenne de la place de l'artiste dans la société, Pierre Foviau s'est également toujours attaché à développer sur ses territoires de résidence des projets d'action artistique et culturelle ambitieux. Après avoir été associée pendant 3 ans au Bateau Feu/Scène nationale à Dunkerque, la compagnie a été choisie par la Ville de Saint-André-lez-Lille pour initier et développer un projet artistique et culturel en lieu et place de l'ancienne Maison des Jeunes et de la Culture.

Les Voyageurs ont conçu et mis en œuvre un projet ambitieux au Zeppelin, devenu un lieu remarqué de la vie artistique et culturelle de la métropole lilloise, ouvert aux flâneries joyeuses, aux expérimentations singulières, aux œuvres d'hier et d'aujourd'hui qui interrogent les idées et les hommes. De la salle de spectacle au bar en passant par le jardin ou la Gare aux livres, Le Zeppelin offre aux artistes et aux publics un espace privilégié pour des conversations durables, riches de sens et d'émotions. À la fois incarnation et véhicule d'un geste artistique et culturel majeur, Le Zeppelin offre aux Voyageurs la possibilité de développer des relations aux publics propices à la rencontre, à l'échange, mais aussi à la formation, à l'émancipation et à l'innovation.

Suite au décès subit et tragique de Pierre Foviau fin mai 2023, Béatrice Doyen, qui était co-fondatrice et co-directrice du ZEPPELIN, a décidé de faire perdurer la compagnie LES VOYAGEURS et, dans la continuité des valeurs et de l'action de Pierre Foviau, de poursuivre le développement du projet du ZEPPELIN, en tentant d'offrir à chacun un avenir artistique et culturel où subsiste le plaisir d'être ensemble.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Il a été fait application des dispositions particulières résultant des règlements ANC n° 2014-3 du 5 juin 2014 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le **bilan** de l'exercice présente un total de **100 618** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de **produits** de **406 181** euros et un total **charges** de **419 041** euros, dégagant ainsi une **perte** de **12 861** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais

accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Installations techniques : linéaire 3 à 10 ans

Matériel de bureau : linéaire 3 à 5 ans

Mobilier de bureau : linéaire 3 à 5 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Étant donné l'âge des salariés et leur ancienneté dans l'association, le calcul a un impact plus que négligeable sur le bilan, aucune provision pour risques et charges concernant les indemnités de retraite n'est comptabilisée.

Faits significatifs

Le fait marquant de cette année est bien évidemment la disparition brutale et tragique de Pierre Foviau, le 28 mai 2023. Depuis 2010, il menait, avec sa compagnie LES VOYAGEURS, la direction du ZEPPELIN, en compagnie de Béatrice Doyen. Cette dernière, après réflexion a décidé de poursuivre ce projet, avec une volonté de maintenir une créativité, la qualité de la programmation et de préserver l'esprit convivial, joyeux et riche en émotions qui a toujours animé le lieu.

Après la crise de la COVID, la guerre en Ukraine et l'inflation qu'elle engendre ruine sérieusement les moyens des acteurs culturels tels que le ZEPPELIN. Si aucune baisse de subventions n'est à déplorer (sans augmentation non plus), la hausse de tous les coûts de programmation, salariaux et de matières premières a un impact important sur les charges d'exploitation (prix de cession et de frais annexes des spectacles plus élevés, coûts de la matière première des caterings plus importants, matières pour les décors en augmentation, répercussion sur l'indexation des salaires du personnel, ...). Le sous-financement structurel du ZEPPELIN et de la compagnie LES VOYAGEURS n'a jamais été aussi prégnant. Il ne sera plus possible de continuer à ce rythme de programmation, que nous considérons pourtant comme étant minimal, avec cette qualité reconnue de tous, spectateurs comme professionnels, si les institutions ne reconsidèrent pas leur financement à la hausse. Même si une petite hausse de la billetterie peut être envisagée sur la saison 2024/2025, elle ne palliera en rien les conséquences de l'inflation.

Le principe de continuité de l'exploitation n'est toutefois pas compromis.



Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
VARIATION DES FONDS PROPRES								
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	51 576	-7 798						43 778
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 798	-12 861				-7 798		-12 861
Situation nette	43 778	-20 659						30 917
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions règlementées								
TOTAL	43 778	-20 659				-7 798		30 917



Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
issus des subventions d'exploitation: DRAC Résidence Plan Théâtre MEL Adaptation numérique et innovation	4 609		4 609			0	0
	30 000		30 000			0	0
issus de contrib. fin. d'autres organismes:							
TOTAL	34 609		34 609			0	0

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	5 943		907			6 850
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	23 883		1 083			24 966
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 827		1 990			31 816
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	15		2 000			2 015
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15		2 000			2 015
TOTAL	29 842		3 990			33 831



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissem. début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	4 416	514		4 930
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	21 446	2 208		23 654
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 862	2 722		28 583
TOTAL	25 862	2 722		28 583



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		15 362	15 362
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			15 362



Les produits constatés d'avance représentent des places de spectacle qui auront lieu en 2024 mais payées en 2023 pour un montant de 390€, une inscription au stage de masque qui aura lieu en mars 2024 mais payé en 2023 pour un montant de 200€ ainsi que la part proratisée des ateliers de la saison 2023/2024 pour un montant de 14 772.22€.

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		6 322	6 322
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 322

Les charges constatées d'avance représentent la maintenance de GHS/SPAIECTACLE (574.75€) et de Sage (811.54€) ainsi que l'assurance annuelle de la SMACL (2 435.83€) et une avance de cession de spectacle pour les représentations de « La nuit se traîne » de la Cie L'impatiente (2 500€).



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 015	2 015	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	8 113	8 113	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 423	3 423	
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés	44 284	44 284		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	6 322	6 322		
TOTAL DES CREANCES		64 157	64 157	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 329	29 329		
	Personnel et comptes rattachés	13 241	13 241		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 879	8 879		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	59	59		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	830	830		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 000	2 000		
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	15 362	15 362			
TOTAL DES DETTES		69 700	69 700		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		44 284
Autres créances		44 284
<i>VILLE DE SAINT-ANDRE</i>	9 000	
<i>REGION HAUTS DE FRANCE</i>	30 000	
<i>MEL</i>	1 800	
<i>VILLE DE QUESNOY-SUR-DEULE</i>	3 000	
<i>RBT SACEM</i>	484	



Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		19 718
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fact. non parv. - Frss</i>	3 791	3 791
Dettes fiscales et sociales <i>Personnel-Ch. à payer-Pr. à rec.</i> <i>Chg soc / CP</i>	13 241 6 377	19 618



STRUCTURE LE ZEPPELIN

VALORISATION 2023

LIBELLE	MONTANT
ENTRETIEN ZEPPELIN - CONTRATS	5 993,10
ENTRETIEN PAR REGIE - ACHAT DE FOURNITURES	833,54
CHARGES DE PERSONNEL - MENAGE	5 780,93
EAU	484,24
ELECTRICITE	11 076,95
CHAUFFAGE	25 328,70
TOTAL GENERAL	49 497,46

Fait à Saint-André-Lez-Lille,
Le

06 FEV. 2024

Le Maire,



Elisabeth MASSE



Tableau des effectifs 2023

Catégorie salariale	Forfait + 65 ans	Temps partiel	Nombre de salariés sur la période			Nombre de jours calendaires	Effectif moyen de la période			Effectif à fin de période - 31/12/23		
			H	F	Total		H	F	Total	H	F	Total
Cas Général			21	7	28	545	1,18	0,32	1,50	1		1
Intermittents		sous total	21	7	28	545	1,18	0,32	1,50	1		1
Cas Général			1	3	4	1 243	0,40	3,00	3,40		3	3
Cas Général		TP	1		1	28	0,06		0,06			
Permanents CDI		sous total	2	3	5	1 271	0,46	3,00	3,46		3	3
Effectif total			23	10	33	1 816	1,64	3,32	4,96	1	3	4
Nombre de mois cumulés pris en compte :			12,00									
Nombre de jours cumulés de la période :			365,00									



Détail des charges et produits exceptionnels

Détail des charges et produits exceptionnels	Détail des charges	Détail des produits
Dons, libéralités (reversement à la Croix Rouge suite à dons effectués en espèces lors des obsèques de Pierre Foviau)	260€	260€
Majoration retard URSSAF 2017	387€	
Extourne remboursement TVA trop demandé 2022	1 497€	



Détail des subventions publiques avec comparatif à N-1

Subventions publiques	2022	2023
Ville de Saint-André	179 000	169 000
Conseil Régional	30 000	30 000
Département du Nord	20 000	20 000
DRAC	20 000	45 000
Ville de Quesnoy-sur-Deûle	3 000	3 000
Ville de Wambrechies	3 000	0
MEL	55 000	18 000
SPEDIDAM	0	6 100
Subvention CTEJ/WBI	207	45
SIVOM	31 000	0
LILLE 3000	2 000	0
ASP service civique	2 010	1 330
Aide à l'embauche plateau artistique	2 110	3 497
Aide FONPEPS	0	4 919
Education et Jeunesse	0	1 500
TOTAL	347 327	302 392

